INSTRUCTION COMMUNE

ÉTOILE VERTE

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 5

OCOM M106.05 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ DE FAMILIARISATION SUR LE TIR DE PRÉCISION AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

Durée totale : 90 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-701/PG-002, *Norme de qualification et plan de l'étoile verte*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon, les ordres permanents du champ de tir de l'unité et se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Préparer un champ de tir conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002*, Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

Photocopier le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets et en distribuer une copie à chaque cadet.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

Aucun.

MÉTHODE

Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'il s'agit d'une façon interactive permettant aux cadets de faire l'expérience d'une activité de familiarisation du tir de précision dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

INTRODUCTION

RÉVISION

La révision de cette leçon fera partie de l'OCOM M106.02 (Effectuer les mesures de sécurité de la carabine à air comprimé des cadets).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PF-002/A-CR-CCP-701-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

QUESTIONS :

Q1. Pourquoi doit-on suivre les règles de sécurité?

Q2. Comment vérifieriez-vous que le cran de sécurité est mis?

Q3. Quelles sont les quatre règles vitales « TPTO » du maniement sécuritaire des armes à feu?

RÉPONSES ANTICIPÉES:

R1. Il faut suivre les règles de sécurité pour prévenir les accidents liés à la carabine à air comprimé des cadets.

R2. Lorsque le cran de sécurité est mis, la marque rouge n’est plus visible.

R3. L'acronyme « TPTO » signifie :

- Traiter chaque arme à feu comme si elle était chargée.
- Pointer toujours toute arme à feu dans une direction sécuritaire.
- Tenir le doigt éloigné de la détente, sauf pour faire feu.
- Ouvrir le mécanisme et s'assurer que l'arme à feu ne contient aucune munition.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit avoir participé à une activité de familiarisation sur le tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets participent à une activité de familiarisation sur le tir de précision parce qu'elle leur permet de faire l’expérience du tir de précision de façon amusante, dynamique et sécuritaire.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PF-002/A-CR-CCP-701-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Superviser la participation des cadets à l'activité de familiarisation sur le tir de précision.**

Durée : 10 min Méthode : Activité pratique



Une séance d'information tenue au champ de tir est nécessaire pour communiquer des renseignements essentiels et répondre aux questions que les cadets pourraient avoir avant qu'ils participent à une activité de tir de précision. La séance d'information au champ de tir est nécessaire pour s'assurer que le déroulement de l'activité de tir de précision sera sécuritaire.

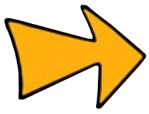

La séance d'information sur la sécurité au champ de tir doit généralement être donnée par un officier de sécurité de champ de tir (OSCT), puisqu'il est responsable de la sécurité au champ de tir

DONNER UNE SÉANCE D'INFORMATION SUR LE CHAMP DE TIR

On doit inclure les éléments suivants dans la séance d'information sur le champ de tir. Ces éléments doivent être modifiés selon les exigences de l'activité.

1. Un mot de bienvenue et la présentation du personnel.

2. Un aperçu de la disposition du champ de tir. Une description des zones interdites ou dangereuses, de l'emplacement des installations du champ de tir, du lieu des activités qui se déroulent simultanément et des chemins d'accès.

3. Les règles de sécurité générale.

4. Une explication de l'activité et de l'exercice de tir : Le type d'activité ou d'entraînement, la distance, les cibles utilisées, l'indication (le nombre de coups et la façon doit ils seront tirés) et le pointage.

5. L'équipement utilisé, p. ex., les carabines, les munitions et l'équipement de sécurité.

6. Les mesures de sécurité : les mesures de sécurité individuelles, les principes de sécurité relatifs à la carabine et l'état sécuritaire de la carabine.

7. Les commandements du champ de tir que l'on pourra entendre pendant l'activité.

8. Le commandement de « cessez le feu » : Quand s'en servir, qui peut s'en servir et la mesure à prendre lorsque le commandement est donné.

9. Actions immédiates (AI) et enrayages : Les types d'enrayages qui peuvent se produire et les actions immédiates qui doivent être prises.

10. L'hygiène personnelle; p. ex., se laver les mains après avoir manipulé des munitions ou des carabines.

11. Urgences et premiers soins : Emplacement du poste de premiers soins, présentation du secouriste désigné, mesures à prendre en cas d'urgence, chemins d'accès d'urgence et plans d'intervention d'urgence.

12. La désignation des relèves : Le nombre de relèves, la désignation de la relève et la durée de la relève.

13. Les activités simultanées : Le type, l'horaire et le personnel de supervision ou le BPR.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PF-002/A-CR-CCP-701-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

14. Les éléments additionnels, p. ex., s'assurer de la réussite des tests de maniement, l'horaire de l'activité (quand l'activité débutera), les exigences de déclaration, les pauses, la distribution des repas et des collations, monter et démonter le champ de tir.

15. Donner l'occasion aux cadets de poser des questions.

EFFECTUER LE TEST DE MANIEMENT DE LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ

Effectuer le test de maniement de la carabine à air comprimé conformément aux instructions énoncées dans la norme de qualification et plan, chapitre 3, annexe C.



Les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé avant de tirer des plombs ou des tampons de nettoyage en feutre au champ de tir.

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de demander aux cadets de participer à une activité de familiarisation sur le tir de précision.

RESSOURCES

- des carabines à air comprimé des cadets (une par couloir de tir),
- des plombs pour carabine à air comprimé (selon l’activité choisie),
- des cadres de cible (un par couloir de tir),
- des cibles (selon l’activité choisie),
- des tapis de tir de précision (un par couloir de tir),
- une grille de pointage,
- une loupe de pointage de calibre .177 ou .22 (loupe de pointage),
- une jauge de correction,
- des lunettes de sécurité (un par couloir de tir et pour le personnel de champ de tir),
- des stylos et des crayons.

DÉROULEMENT DE L’ACTIVITÉ

Aucun.

INSTRUCTIONS SUR L’ACTIVITÉ

Une fois que la séance d’information est donnée et que les cadets ont réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé, superviser la participation des cadets à une activité de familiarisation sur le tir de précision.

MESURES DE SÉCURITÉ

Les activités au champ de tir doivent se dérouler conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PF-002/A-CR-CCP-701-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets à l'activité de tir de précision servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR / LECTURE / PRATIQUE

Aucun.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune.

OBSERVATIONS FINALES

Le tir de précision est une activité amusante et excitante qui requiert de la discipline personnelle et les compétences du travail d'équipe. Cette activité a également évolué pour atteindre des niveaux très compétitifs aux échelons provincial, régional et national.

COMMENTAIRES/REMARQUES POUR L'INSTRUCTEUR

Des postes pour se laver les mains doivent être disponibles pour permettre le nettoyage une fois que l'activité est terminée.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur - Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A0-041 OAIC 14-41 Directeur - Cadets 4. (2007). *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PF-002/A-CR-CCP-701-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PF-002/A-CR-CCP-701-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.